Pour qui ?

Enfants nés en 2017 (PS2) ou enfants ayant 2 ans au cours de l'année scolaire 2020/2021 (PS1)

Nouveaux arrivants

DEMARCHES :

- Demander un certificat de domiciliation auprès de la mairie (sur présentation d'un justificatif de domicile) ;
- Prendre rendez-vous avec Mme Verdonck et apporter ce certificat de domiciliation, le carnet de santé de l'enfant et le livret de famille ;
- Si l'enfant était précédemment scolarisé dans une autre école, un certificat de radiation (à demander à la directrice ou au directeur de cette école) devra également être fourni.

QUELQUES INFORMATIONS UTILES…

☞Horaires de classe :

Lundi : 9h00 – 12h00, 13h30 – 16h30
Mardi : 9h00 – 12h00, 13h30 – 16h30
Jeudi : 9h00 – 12h00, 13h30 – 16h30
Vendredi : 9h00 – 12h00, 13h30 – 16h30

La prise en charge des élèves par les enseignants se fait à partir de 8h50 le matin et de 13h20 l'après-midi.

☞Garderie :

Une garderie est proposée le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.